



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 décembre 2018**

Délibération n° 2018-3162

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'association Lyon Design ! pour l'organisation de l'édition Perrache retrouvé

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Peillon

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 20 novembre 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 12 décembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Basdereff, Beauteemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnara, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, M. Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Crimier), Bernard (pouvoir à M. Sannino), Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Barret (pouvoir à M. Cohen), Mme Berra (pouvoir à Mme Nachury), MM. Denis (pouvoir à Mme Frier), Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 10 décembre 2018**Délibération n° 2018-3162**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Attribution d'une subvention à l'association Lyon Design ! pour l'organisation de l'édition Perrache retrouvé**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 novembre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'association Lyon Design ! est une association créée en novembre 2012. Elle associe des designers, des fabricants et des professionnels liés au design.

Elle a pour objectif la promotion de la métropole lyonnaise comme place forte du design urbain à travers un festival Lyon city demain.

Ce dernier se décompose en 2 phases :

- phase 1 : appels à projet, incubation et conférences/workshops,
- phase 2 : le festival.

La phase 1 (2018) comprend :

- un appel à projets (lancé début juillet 2018) diffusé sur les plateformes et auprès des partenaires, sur 3 thématiques : la temporalité, la résilience, la fluidité, dans les catégories suivantes : mobilier urbain et micro architecture, parcours pédagogiques, services et numérique. Lyon city demain accompagne chaque projet et soutient chaque designer en ce qui concerne le développement du produit, la promotion, la communication, et la professionnalisation,
- un cycle de rencontres qui vient compléter la phase d'incubation des projets,
- des travaux et un hackathon des étudiants des écoles de Condé.

I - Objectifs

La Métropole de Lyon conduit une politique de développement économique visant à accélérer les processus d'innovation par la créativité, le design, le numérique et le croisement entre filières. Cette démarche s'inscrit dans une vision plus globale d'attractivité territoriale visant à positionner Lyon comme une métropole créative.

Dans le cadre de cette politique et pour affirmer ce positionnement de métropole créative, le design est un levier important. La Métropole souhaite par conséquent encourager la promotion et l'utilisation du design sur son territoire comme levier de compétitivité, de créativité et d'innovation des entreprises et ce, en partenariat et en cohérence avec la Cité du design de Saint Etienne et les acteurs du Pôle métropolitain.

II - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2017 et bilan

Par délibération du Conseil n° 2017-1762 du 6 mars 2017, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 80 000 € au profit de l'association Lyon Design ! pour 2017.

L'édition 2017 Lyon city demain était consacrée à la santé et au mieux-vivre en ville. Elle s'est déroulée au cœur du Biodistrict de Lyon-Gerland du 15 au 18 juin 2017, un territoire représentatif des structures diversifiées de la ville de demain pour proposer aux citoyens un événement gratuit, autour du bien-être et de la santé en ville.

Cette dernière édition est venue alimenter la dynamique mise en œuvre par la Métropole sur ce territoire en lien avec la mission Gerland et l'a accompagnée dans ses mutations autour de la santé, du bien-être et de l'environnement.

L'association avait lancé un appel à projets international sur le mieux-être et le mieux-vivre en ville le 8 avril 2016. Une quinzaine de candidats avait été retenue pour exposer au public lors de l'édition 2017 de Lyon city demain. Ils avaient dû intégrer l'évolution des modes de vie urbains actuels et à venir : collaboratif, autonomie, ville intelligente, etc., tout en s'inscrivant dans le développement du quartier du Biodistrict Lyon-Gerland. 15 000 visiteurs avaient été recensés.

III - Présentation de l'édition 2018-2019 et plan de financement prévisionnel

L'appel à projet Lyon city demain - édition Perrache retrouvé s'adresse à tous les créateurs français et étrangers, designers, architectes, urbanistes, scénographes, associations, collectifs, cabinets d'études, etc.

Cette édition se consacrera au territoire de Perrache qui s'étend de la place des Archives à la place Carnot, avec pour trait d'union le Centre d'échanges multimodal de Lyon-Perrache (CELP), un nœud urbain où se croisent tous les modes de transports existants en ville : piétons, pistes cyclables, métro, tramway et autoroute.

L'objectif de l'appel à projets est de défier les designers internationaux sur les mutations de ce territoire et de réaliser des prototypes qui seront ensuite exposés pour être confrontés aux usagers.

Plan de financement prévisionnel 2018

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
conseils	34 000	autofinancement	800
Programmation 4 conférences, location d'espace et appel à projets	14 000	fonds propres (cotisations annuelles)	500
frais généraux	8 000	Subvention Métropole de Lyon	30 000
		mécénat/ sponsoring (Caisse des dépôts et consignations -CDC-, Bouygues immobilier, Compagnie nationale du Rhône -CNR-, etc.)	24 700
<i>Sous-total</i>	56 000	<i>Sous-total</i>	56 000
aide en nature	30 000	aide en nature	30 000
Total	86 000	Total	86 000

L'évaluation de l'action de l'association portera sur la mobilisation des partenaires privés et publics, la mobilisation des designers, la fréquentation de l'événement par les professionnels et le grand public, le nombre d'articles parus dans la presse et les médias.

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € au profit de l'association Lyon Design ! pour l'organisation de la phase 1 de l'événement Perrache retrouvé ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € au profit de l'association Lyon Design ! pour l'organisation de la phase 1 de l'événement Perrache retrouvé,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association Lyon Design ! définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 30 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - chapitre 65 - opération n° OP02O1574.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 décembre 2018.